

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-4873
OBJET	Recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation à intervenir entre Ville de Laval et 9229-4198 Québec inc., locataire non résidentiel, suite à l'acquisition par voie d'expropriation des lots 1 068 725, 1 068 726, 1 069 994, 1 070 060 et 1 070 074 du cadastre du Québec, situés en front du boul. des Laurentides et la rue St-Hubert, nécessaires notamment à la réfection de la rue Saint-Hubert et du boulevard des Laurentides	
No dossier(s) interne(s) : AC-17-009/02 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 04-Duvernay-Pont-Viau Date CE souhaitée : 2024-09-25 Date CM souhaitée : 2024-10-01		
Actions : INDEMNITÉ <p style="text-align: center;">Demande d'achat : Non CT requis : Non</p>		

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-4873
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-04-14 CM-20210414-326 OFFRES D'INDEMNITÉS PROVISIONNELLES AU LOCATAIRES NON RÉSIDENTIELS - LOTS 1 068 725, 1 068 726, 1 069 994, 1 070 060 ET 1 070 074</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Ray Khalil APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver les montants à offrir aux locataires non résidentiels, suite à l'acquisition par voie d'expropriation des lots 1 068 725, 1 068 726, 1 069 994, 1 070 060 et 1 070 074 du cadastre du Québec, avec bâtiments dessus érigés situés en front du boulevard des Laurentides et de la rue Saint-Hubert, nécessaires à la réfection de la rue Saint-Hubert et du boulevard des Laurentides, à la plantation d'arbres en bordure de rue ainsi qu'à des fins de redéveloppement, et ce, aux montants ci-dessous mentionnés, représentant l'indemnité aux locataires estimés en date du 21 septembre 2020:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) 9356-5786 Québec inc. 1, boulevard des Laurentides 16 000 \$; 2) 9229-4198 Québec inc. 3, boulevard des Laurentides 28 000 \$; 3) 9229-4198 Québec inc. 9, boulevard des Laurentides 28 000 \$; 4) Communauté Évangélique de Pontcote 11B, boulevard des Laurentides 11 000 \$; 5) Entreprise Veronatech inc. 15, boulevard des Laurentides 10 000 \$; 6) Église Évangélique Baptiste Lumière 15B, boulevard des Laurentides 26 000 \$; 7) M. Josue Artiste 17, boulevard des Laurentides 11 000 \$; 8) Assemblée Évangélique des Sauvées 23, boulevard des Laurentides 9 000 \$; 9) M. Mario Colluci 8, rue de Nevers 16 000 \$; 10) Communauté Évangélique de Pontcote 10, rue de Nevers 20 000 \$; <p>total des indemnités provisionnelles aux locataires commerciaux: 175 000 \$;</p> <p>aux montants ci-dessus mentionnés s'ajoutent les taxes si applicables;</p> <p>d'autoriser le Service des affaires juridiques à offrir aux locataires non résidentiels les montants autorisés et à entreprendre les procédures nécessaires afin de faire fixer, par requête, les indemnités provisionnelles;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-1498)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2020-07-07 CM-20200707-601 PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOTS 1 068 725, 1 068 726, 1 069 994, 1 070 060 ET 1 070 074</p>		

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-4873
<p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou</p> <p>d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 1 068 725, 1 068 726, 1 069 994, 1 070 060 et 1 070 074 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 3 855 mètres carrés, nécessaire à la réfection de la rue Saint-Hubert et du boulevard des Laurentides, à la plantation d'arbres en bordure de rue ainsi qu'à des fins de redéveloppement;</p> <p>d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures en expropriation et à déposer l'indemnité provisionnelle requise par la Loi sur l'expropriation concernant l'acquisition desdits lots, d'une superficie totale de 3 855 mètres carrés, le tout tel que montré et décrit au plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 27 mai 2020 sous le numéro 6944 de ses minutes et à offrir à l'exproprié la somme de 1 883 124 \$, représentant l'évaluation municipale en vigueur au rôle triennal 2019-2020-2021 (facteur comparatif de 1.02);</p> <p>au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.</p> <p>Un débat s'engage.</p> <p>Le conseiller Michel Poissant demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 18 en faveur et de 2 contre:</p> <p>M. Marc Demers, maire, et les conseillers Sandra Desmeules, Virginie Dufour, Stéphane Boyer, Aline Dib, Éric Morasse, Aram Elagoz, Nicholas Borne, Vasilios Karidogiannis, Sandra El-Helou, Michel Trottier, Claude Laroche, Isabella Tassoni, Paolo Galati, David De Cotis, Aglaia Revelakis, Yannick Langlois et Jocelyne Frédéric-Gauthier se prononcent en faveur de la proposition;</p> <p>les conseillers Daniel Hébert et Michel Poissant se prononcent contre la proposition.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2020-2516)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>ATTENDU QUE par sa résolution CM-20200707-601, le conseil municipal autorisait l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 1 068 725, 1 068 726, 1 069 994, 1 070 060 et 1 070 074 du cadastre du Québec, nécessaires à la réfection de la rue Saint-Hubert et du boulevard des Laurentides, à la plantation d'arbres en bordure de rue ainsi que à des fins de redéveloppement;</p> <p>ATTENDU QUE par sa résolution CM-20210414-326, le conseil municipal approuvait les montants à offrir aux locataires non résidentiels, suite à l'acquisition par voie d'expropriation des lots 1 068 725, 1 068 726, 1 069 994, 1 070 060 et 1 070 074 du cadastre du Québec, avec bâtiments dessus érigés situés en front du boulevard des Laurentides et de la rue Saint-Hubert;</p> <p>ATTENDU QUE la compagnie 9229-4198 Québec louait en vertu de baux annuels les locaux situés au 3 et au 9 boulevard des Laurentides pour lesquels une indemnité provisionnelle de 56 000 \$ a été approuvée par la résolution CM-20210414-326, items 2 et 3;</p> <p>ATTENDU QU'après négociations le Bureau des transactions et des investissements immobiliers et le Service des affaires juridiques vous informent avoir conclu une entente quant à l'indemnité définitive d'expropriation au montant de l'indemnité provisionnelle déjà versée de 56 000 \$;</p> <p>ATTENDU QU'une fois l'entente approuvée par les autorités municipales, un avis de règlement hors cour sera signé par les parties et produit aux dossiers du Tribunal;</p> <p>ATTENDU QUE l'indemnité définitive d'expropriation constitue un paiement global, total et final en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, pour tous les préjudices directement causés par l'expropriation.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-4873
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation à intervenir entre Ville de Laval et 9229-4198 Québec inc, locataire non résidentiel, au montant de 56 000 \$, suite à l'acquisition par voie d'expropriation des lots 1 068 725, 1 068 726, 1 069 994, 1 070 060 et 1 070 074 du cadastre du Québec, avec bâtiments dessus érigés, nécessaires à la réfection de la rue Saint-Hubert et du boulevard des Laurentides, à la plantation d'arbres en bordure de rue ainsi qu'à des fins de redéveloppement; d'autoriser le Service des affaires juridiques à produire aux dossiers du Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, tous les documents requis pour donner effet à l'entente signée avec le locataire non résidentiel quant à l'indemnité définitive d'expropriation; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		